



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2026_0183

Demande de financements

Fonds de concours Vidéo-protection
Métropole Européenne de Lille

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 25° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que la Ville de Tourcoing, mène depuis plusieurs années une politique de de renforcement du système de la vidéo protection afin de prévenir les atteintes à la sécurité des biens et des personnes;

Considérant que la Ville souhaite poursuivre cet objectif, de nouveaux investissements vont être réalisés dans les mois à venir ;

Considérant que s'agissant d'une opération d'envergure dont le poids budgétaire pour la Ville de Tourcoing est significatif, celle-ci souhaite solliciter auprès de la Métropole Européenne de Lille un financement au titre du fonds de concours « vidéo protection »,

DECIDONS

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille au titre du fonds de concours « vidéo protection » pour le projet de Déploiement de nouveaux moyens de vidéo-protections 2026.

Article 2 : Le montant du financement demandé est arrêté à : 100 000 € HT (cent mille euros hors taxes) pour un budget global de l'opération de 241 734.88 € HT (deux cent quarante et un mille sept cent trente-quatre euros et quatre-vingt-huit centimes hors taxes).

Article 3 : Les dépenses 2026 et 2027 sont et seront inscrites à leurs budgets respectifs.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 17 JUL. 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

20 JUL. 2026

Accusé Réception en Préfecture le :
Publié sur le site de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_0183 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 20/07/2026
Objet : Demande de financement MEL Videoprotection 2026

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Finances locales - Subventions
Date de télétransmission : 20/07/2026 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : 3189_001.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260720-DAJI_D2026_0183-AI
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/07/2026

